



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE D'HENDAYE  
64700

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N° : **763-2019**

**OBJET** : POLICE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT - FÊTE BASQUE - 11 AOÛT 2019 - PARKING DU VIEUX-FORT

**LE MAIRE DE LA VILLE D'HENDAYE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1 à L.2212-6, et L.2214-4,

Vu le Code de la Route, ordonnances, décrets, arrêtés, lois et circulaires réglementant la circulation,

Vu l'article R-610-5° du Nouveau Code Pénal,

Vu les arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement en Ville,

Considérant que des animations seront organisées par la Régie Municipale des Fêtes dans le cadre d'HIRI BESTA et de la Fête Basque 2019,

Considérant que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de prendre les mesures nécessaires au bon déroulement de ces animations,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** **LE PARKING DU VIEUX FORT**, sera interdit au stationnement et à la circulation, du samedi 10 août 2019, 12 heures au dimanche 11 août 2019, 18 heures.

**ARTICLE 2** Ces interdictions seront matérialisées par l'apposition du présent arrêté, la pose de barrières et autres dispositifs.

Les véhicules contrevenants à cette interdiction pourront être transportés à la FOURRIERE.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté sera publié et une ampliation sera transmise :

- au Commissariat de Police de Saint-Jean-de-Luz,
- à la Société CROSA, exploitant agréé de la fourrière,
- au Centre Technique Municipal,
- au Service Municipal « Cadre de Vie »,
- au Service Police Municipale/Stationnement,
- au Service Communication/Sports,
- à la Régie des Fêtes d'HENDAYE.

Etant précisé que, conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, les voies de recours contre cet arrêté peuvent être exercées dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le Tribunal Administratif de PAU.

HENDAYE, LE 30 JUILLET 2019

*Le Maire,*

*1<sup>er</sup> vice-président de la Communauté d'Agglomération Pays-Basque,  
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques*

Kotte ECENARRO

